

Tests de dépréciation : les recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority)

Selon l'ESMA, l'information financière relative aux tests de dépréciation n'est pas assez transparente.



Par Xavier Paper, associé,
Paper Audit & Conseil

L'ESMA a publié le 11 novembre 2013 ses priorités pour la clôture des comptes 2013, notamment en vue d'assurer une application homogène des normes IFRS en Europe. Ses recommandations, qui concernent plus particulièrement les sociétés cotées et leurs auditeurs, visent différents sujets : la dépréciation

des actifs non financiers, l'évaluation et la présentation des avantages postérieurs à l'emploi, l'évaluation de la juste valeur et les notes annexes, les notes annexes relatives aux politiques comptables, jugements et estimations et les instruments financiers. Nous limitons les développements qui suivent aux tests de dépréciation des actifs non financiers, également qualifiés d'impairment tests en langue anglaise, tels que visés par la norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs).

Lorsque les émetteurs sont détenteurs d'actifs incorporels non amortissables significatifs, l'ESMA considère que l'information publiée relative aux tests de sensibilité est très perfectible.

1. Le poids des actifs incorporels dans les bilans des sociétés cotées

Compte tenu du poids considérable que représentent les actifs incorporels, principalement les écarts d'acquisition, dans les bilans des sociétés cotées européennes, certains d'entre elles ayant des capitaux propres d'un montant égal voire inférieur à celui de leurs actifs incorporels, les tests de dépréciation constituent un enjeu majeur de la commu-

nication financière. Ces tests sont souvent révélateurs du fait que les opérations de croissance externe passées ont été surpayées ou que les synergies attendues n'atteignent pas toujours les niveaux espérés, parfois très optimistes.

2. Les prévisions de flux de trésorerie

L'ESMA rappelle aux émetteurs les termes des paragraphes 33 (a) et 34 de la norme IAS 36 selon lesquels les prévisions de flux de trésorerie doivent être établies sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation des conditions économiques censées prévaloir pendant la durée de vie résiduelle des actifs testés, étant précisé qu'il convient d'attacher plus d'importance aux facteurs et indicateurs externes qu'internes. Pour les besoins de la détermination des flux de trésorerie prévisionnels, les émetteurs doivent également analyser l'origine des écarts entre les prévisions de flux de trésorerie passées et les flux de trésorerie réels et faire en sorte que les prévisions de flux de trésorerie actuelles soient en ligne avec les résultats passés.

3. Les hypothèses clés

Selon les paragraphes 134 (d) (i) et (ii) de la norme IAS 36, les émetteurs doivent décrire :

- les hypothèses clés sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie ; en pratique, les hypothèses clés sont celles auxquelles la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est la plus sensible ;
- les raisons pour lesquelles les hypothèses clés diffèrent de celles observées dans le passé ou ne sont pas cohérentes avec des indicateurs ou des sources d'informations externes.

Sous tous ces aspects, l'ESMA observe que les émetteurs publient souvent des notes annexes dont le niveau de détail n'est pas à la hauteur des attentes des utilisateurs des états financiers dans la mesure où elles ne visent pas spécifiquement une UGT donnée ou un groupe d'UGT donné mais concernent un niveau d'agrégation trop élevé des éléments chiffrés. Selon l'ESMA, les hypothèses clés ne doivent pas se limiter au taux de croissance à long terme et au taux d'actualisation.

4. Les tests de sensibilité

Lorsque les émetteurs sont détenteurs d'actifs incorporels non amortissables (écarts d'acquisition et actifs à durée de vie indéterminée) significatifs, l'ESMA considère que l'information publiée relative aux tests de sensibilité est très perfectible. Ainsi, selon le paragraphe 134 (f) de la

norme IAS 36, les émetteurs doivent indiquer dans quelle mesure un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé serait susceptible de conduire à une dépréciation ; en pratique, cela devrait conduire les émetteurs, même en l'absence de toute dépréciation, à fournir, par exemple, les taux de croissance planchers du chiffre d'affaires sur la période explicite ou à l'infini en deçà desquels la valeur recouvrable de l'UGT rendrait nécessaire la constitution d'une provision pour dépréciation ou, à l'inverse, le taux d'actualisation plafond au-delà duquel une dépréciation deviendrait nécessaire. L'ESMA attend donc une transparence accrue et considère qu'une information pertinente en matière de tests de sensibilité suppose d'éviter des formules standard du type : «Il n'existe pas de changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé de nature à entraîner une dépréciation.» ■